

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 26.09.01.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 28.03.03 Bulletin 03/13.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : LOG6 Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : FOULLON OLIVIER.

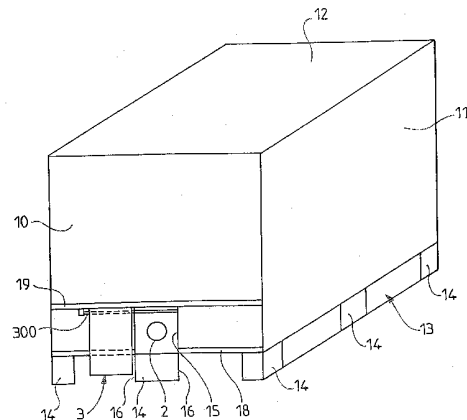
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET LOYER.

54 CONTENEUR.

57 Un conteneur est constitué par un bâti parallépipé-
dique présentant dans la partie basse de l'une de ses faces
latérales (10, 11) une ouverture (15) protégée par une trap-
pe (3).

Ladite trappe (3) est montée mobile en translation sui-
vant une direction horizontale entre une première position,
dite de fermeture, pour laquelle ladite trappe (3) est posi-
tionnée devant ladite ouverture (15) et une seconde posi-
tion, dite de travail, pour laquelle ladite trappe (3) est
disposée latéralement à côté de ladite ouverture (15).



La présente invention concerne d'une manière générale un conteneur destiné à contenir des matières pulvérulentes, liquides ou pâteuses.

Un tel conteneur est par exemple constitué par un bâti parallélépipédique à l'intérieur duquel est positionnée une enveloppe en matière plastique. Un conteneur
5 de ce type et qui présente de plus l'avantage d'être pliable lorsqu'il ne contient pas de matière est par exemple décrit dans le brevet EP 511 781.

Ces conteneurs, qu'ils soient pliables ou non, présentent une ouverture dans la partie basse de l'une de leurs faces latérales et l'orifice de vidange de
10 l'enveloppe est positionné dans cette ouverture pour être accessible de l'extérieur du bâti.

Ladite ouverture est usuellement fermée par une trappe afin de protéger l'orifice de vidange lorsque celui-ci n'est pas mis en œuvre.

Pour certains conteneurs de type connu, ladite trappe est montée
15 basculante autour d'un axe horizontal positionné au-dessus de l'ouverture. Un tel montage est simple mais peu pratique car il est nécessaire de maintenir la trappe ouverte au cours de la fixation du conduit d'évacuation. La personne en charge de la manipulation a alors une main prise pour le maintien de la trappe et doit effectuer la connexion du conduit d'évacuation de l'autre main.

20 Dans une autre forme de réalisation connue, la trappe est montée à la manière d'une guillotine, c'est-à-dire qu'elle coulisse verticalement le long de rails verticaux disposés de part et d'autre de l'ouverture. Cette disposition nécessite la mise en œuvre d'un moyen assurant le maintien de la trappe en position ouverte pour être efficace et rendre la manipulation du conduit d'évacuation plus aisée. Le problème
25 qui se pose alors est celui de la perte ou de la détérioration de l'anneau élastique usuellement mis en oeuvre pour accrocher la trappe.

L'invention tend alors à proposer un nouveau dispositif de trappe qui ne présente pas les inconvénients des trappes connues et permettent une manipulation aisée.

30 A cet effet, l'invention concerne un conteneur constitué par un bâti parallélépipédique présentant dans la partie basse de l'une de ses faces latérales une ouverture protégée par une trappe, caractérisé en ce que ladite trappe est montée mobile en translation suivant une direction horizontale entre une première position,

dite de fermeture, pour laquelle ladite trappe est positionnée devant ladite ouverture et une seconde position, dite de travail, pour laquelle ladite trappe est disposée latéralement à côté de ladite ouverture.

Le conteneur selon l'invention est encore remarquable en ce que :

- 5 - ladite trappe est montée coulissante sur une tige positionnée horizontalement le long de la face latérale du bâti,
- l'ouverture étant délimitée par des parois verticales la trappe est, dans sa première position, insérée entre lesdites parois verticales de l'ouverture,
- la trappe présente une face avant bordée sur ses côtés verticaux par
- 10 deux flancs disposés perpendiculairement à ladite face avant,
- chaque flanc comporte une ouverture oblongue destinée à être positionnée autour de la tige,
- chaque flanc comporte un volet disposé parallèlement à la face avant et constitué par la matière rabattue d'une ouverture,
- 15 - l'une des parois de l'ouverture comporte une découpe à travers laquelle s'étend la tige,
- des moyens de verrouillage assurent le maintien de la trappe dans sa position de fermeture,
- lesdits moyens de verrouillage comportent un œillet fixé à l'une des
- 20 parois de l'ouverture et un orifice percé dans la trappe.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un conteneur
- 25 équipé d'une trappe selon l'invention, ladite trappe étant dans sa seconde position, dite de travail,
- les figures 2a et 2b sont de vues de face, partielles et à grande échelle de la partie basse du conteneur montrant la trappe respectivement dans sa première et dans sa seconde position,
- 30 - la figure 3 est une vue partielle suivant la flèche III de la figure 2a montrant la trappe dans une position intermédiaire au cours de sa manipulation entre ses première et seconde positions.

Comme visible à la figure 1, un conteneur selon l'invention comporte un bâti composé de faces latérales 10, 11, d'un couvercle 12 et d'une base 13. La base 13 est usuellement renforcée et agencée de manière à permettre la manipulation du conteneur au moyen d'un chariot à fourches, des entretoises 14 formant pieds étant
5 prévues à cet effet.

Une ouverture 15 est pratiquée dans la partie basse d'une face latérale 10 afin de rendre accessible de l'extérieur l'orifice de vidange 2. De manière connue en soi mais non représentée au dessin, ledit orifice de vidange 2 est porté par une enveloppe en matière plastique positionnée à l'intérieur du bâti.

10 Dans l'exemple représenté au dessin, les faces du bâti sont formées par des parois planes portées par des cadres en profilés. L'ouverture 15 est alors disposée entre deux profilés horizontaux 18, 19 et délimitée par des parois verticales 16 s'étendant vers l'extérieur de la paroi plane de la face latérale 10 et de même épaisseur que lesdits profilés 18, 19.

15 Suivant l'invention, la trappe 3 qui assure la fermeture de l'ouverture 15 en vue de la protection de l'orifice 2 est, comme représenté aux figures 2a et 2b, montée mobile en translation suivant une direction horizontale entre une première position (figure 2a), dite de fermeture, pour laquelle ladite trappe 3 est positionnée devant ladite ouverture 15 et une seconde position (figure 2b), dite de travail, pour
20 laquelle ladite trappe 3 est disposée latéralement à côté de ladite ouverture 15.

Une telle trappe 3 peut être montée coulissante sur des glissières horizontales disposées au-dessus et au-dessous de l'ouverture 15, par exemple sur les profilés 18, 19.

25 Dans la forme de réalisation représentée au dessin, la trappe 3 est montée coulissante sur une tige 300, formant axe, positionnée horizontalement le long de la face latérale 10 du bâti, sous le profilé 19, et fixée d'une part sur l'une des parois verticales 16 de l'ouverture 15 et d'autre part sur une attache 310 solidaire du bâti.

De manière avantageuse, la forme de réalisation représentée au dessin est telle que la trappe 3 ne puisse pas passer de manière intempestive de l'une de ses
30 positions à l'autre au cours du transport du conteneur.

A cet effet, la trappe 3 est telle qu'elle soit insérée entre les parois verticales 16 de l'ouverture 15 dans sa première position. Il faut alors la soulever en

la faisant tourner autour de la tige 300 avant de la faire coulisser le long de ladite tige 300.

Comme visible à la figure 3, la trappe 3 présente une face avant 30 bordée sur ses côtés verticaux par deux flancs 31 disposés perpendiculairement à ladite face avant 30. Chaque flanc 30 comporte une ouverture oblongue 34 destinée à être positionnée autour de la tige 300.

L'extrémité de la face avant 3 opposée à celle par laquelle elle est montée sur la tige 300 présente une paroi 35 rabattue et un bord tombé 36.

Une ouverture 33 est découpée dans chaque flanc 31 et la matière est rabattue parallèlement à la face avant 30 de manière à former un volet 32.

Lorsque la trappe 3 est dans la première position (figure 2a), les flancs 31 sont positionnés le long des faces internes des parois 16 de l'ouverture 15 et les volets 32 sont en appui sur lesdites parois 16.

Pour amener ladite trappe dans sa seconde position, l'utilisateur prend le bord tombé 36 et fait pivoter la trappe 3 jusqu'à ce que les flancs 31 ne soient plus en face des parois 16 de l'ouverture et fait coulisser ladite trappe 3 le long de la tige 300. Ce coulisement est rendu possible par la présence d'une découpe 17 dans la paroi 16 de l'ouverture. La découpe 17 permet également la mise en place de la tige 300.

Des moyens de verrouillage peuvent être prévus afin de maintenir la trappe fermée, par exemple pendant le transport. Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, ces moyens comportent un œillet 41 fixé à l'une des parois 16 de l'ouverture et un orifice 42 percé dans la face avant 30 de la trappe 3. Un lien est passé dans l'œillet 41 et dans l'orifice 42 pour maintenir la trappe dans sa position fermée.

REVENDICATIONS

1. Conteneur constitué par un bâti parallélépipédique présentant dans la
5 partie basse de l'une de ses faces latérales (10, 11) une ouverture (15) protégée par
une trappe (3), caractérisé en ce que ladite trappe (3) est montée mobile en
translation suivant une direction horizontale entre une première position, dite de
fermeture, pour laquelle ladite trappe (3) est positionnée devant ladite ouverture (15)
10 et une seconde position, dite de travail, pour laquelle ladite trappe (3) est disposée
latéralement à côté de ladite ouverture (15).

2. Conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite trappe
(3) est montée coulissante sur une tige (300) positionnée horizontalement le long de
la face latérale (10) du bâti.

3. Conteneur selon la revendication 1 ou la selon la revendication 2, dont
15 l'ouverture (15) est délimitée par des parois verticales (16), caractérisé en ce que la
trappe (3) est, dans sa première position, insérée entre lesdites parois verticales (16)
de l'ouverture (15).

4. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que la trappe (3) présente une face avant (30) bordée sur ses côtés
20 verticaux par deux flancs (31) disposés perpendiculairement à ladite face avant (30).

5. Conteneur selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque flanc
(30) comporte une ouverture oblongue (34) destinée à être positionnée autour de la
tige (300).

6. Conteneur selon la revendication 4 ou selon la revendication 5,
25 caractérisé en ce que chaque flanc (31) comporte un volet (32) disposé parallèlement
à la face avant (30) et constitué par la matière rabattue d'une ouverture (33).

7. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisé
en ce que l'une des parois (16) de l'ouverture (15) comporte une découpe (17) à
travers laquelle s'étend la tige (300).

30 8. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisé en ce que des moyens de verrouillage assurent le maintien de la trappe
dans sa position de fermeture.

9. Conteneur selon la revendication 8, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage comportent un œillet (41) fixé à l'une des parois (16) de l'ouverture (15) et un orifice (42) percé dans la trappe (3).

2/2

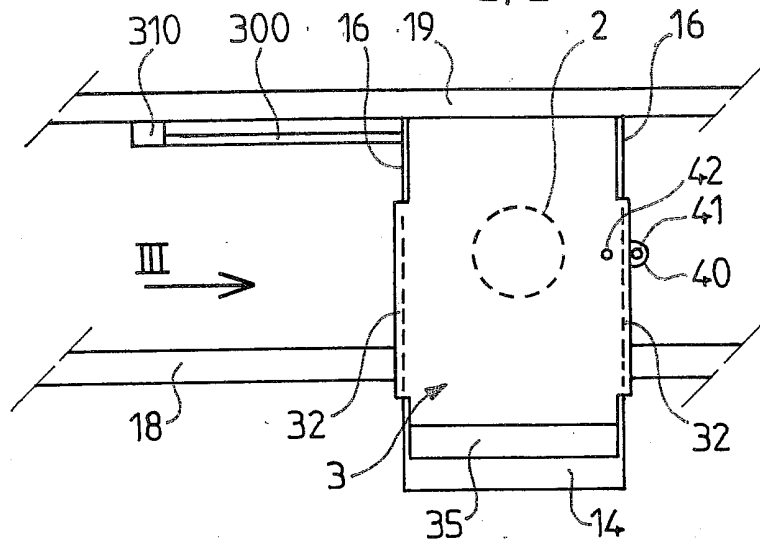


FIG. 2a

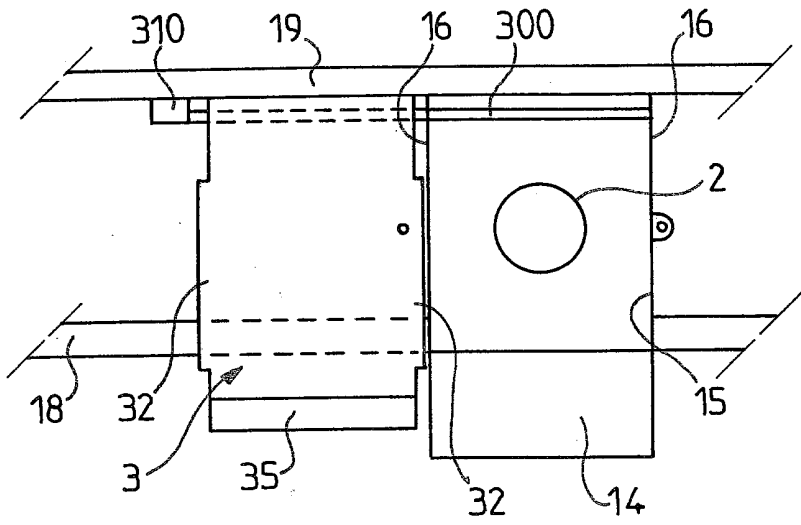


FIG. 2b

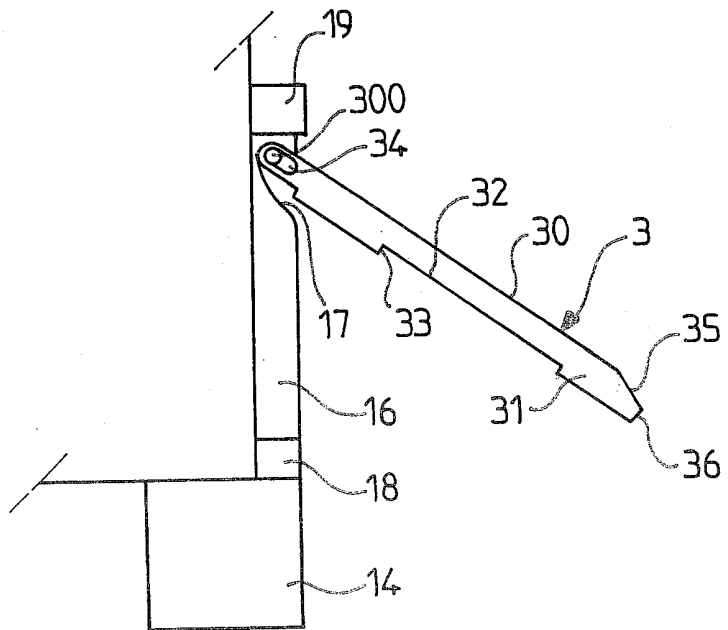


FIG. 3

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 608350
FR 0112356

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 5 445 289 A (OWEN DONALD R S) 29 août 1995 (1995-08-29) * colonne 3, ligne 6 - ligne 16; figure 1 *	1	B65D77/06 B65D19/12 B65D88/06
A	US 4 342 405 A (CROLEY THOMAS E) 3 août 1982 (1982-08-03) * colonne 5, ligne 33 - ligne 42; figure 11 *	1	
A	GB 2 314 555 A (GOYMER MAURICE FREDERICK) 7 janvier 1998 (1998-01-07) * page 5, ligne 6 - ligne 9; figure 2 *	1	
A	EP 0 066 422 A (YOUNGS CLIVE EDWARD) 8 décembre 1982 (1982-12-08) * page 4, alinéa 4 - page 5, alinéa 1; figures 4,5 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 avril 2002		Olsson, B	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0112356 FA 608350**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 24-04-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5445289 A	29-08-1995	GB 2273488 A AU 670636 B2 AU 5079793 A NZ 250456 A	22-06-1994 25-07-1996 30-06-1994 28-08-1995
US 4342405 A	03-08-1982	US 4240565 A	23-12-1980
GB 2314555 A	07-01-1998	AUCUN	
EP 0066422 A	08-12-1982	EP 0066422 A2	08-12-1982